



**Formation  
PREVENTION**

## PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE HO-B0

**DUREE**  
7 heures

**Maintien des  
connaissances**

**Tous les 3 ans**  
(préconisation UTE C 18510)

**Tous les 5 ans**  
(préconisation INRS)

**LIEU**  
Sur votre site ou en centre  
de formation.  
**INTER OU INTRA ETP**

**PUBLIC CONCERNÉ**

Personnel non électricien qui  
opère dans des zones où  
existent des pièces nues sous  
tension en basse et/ou haute  
tension.

**PRÉ-REQUIS**

Aucun

**NOMBRE DE  
PARTICIPANTS**

1 à 12 personnes maximum  
par groupe

**MÉTHODE  
PÉDAGOGIQUE**

**Théorique :**  
Exposé, question/réponses,  
étude de cas.

**Pratique :**  
Exercice pratique d'étude  
de cas, de mise en situation  
en sous-groupes

**OBJECTIF DE LA FORMATION :**

- Permettre au personnel d'exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens et/ou à proximité de pièces nues sous tension.

**Référence/Recommandations :**

*Norme UTE 18510 C :*

L'employeur doit s'assurer que ses salariés possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité.

Le titre d'habilitation est délivré par l'employeur à l'issue des formations théorique et pratique.

**PROGRAMME**



**THEORIE**

**1. Notions élémentaires d'électricité :**

- Notions importantes telles que tension, puissance, intensité.
- Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique.
- Classement des installations.
- Intervention et travaux non électriques en BT.
- Travaux non électriques en BT

**2. Comment travailler en sécurité :**

- Distance de sécurité.
- Autorisation de travaux.
- Lecture de la signalisation.
- Principe et exemple de verrouillage.
- Matériel de sécurité électrique.
- Outils portatifs.
- Outillages non spécifiques.
- Incendie dans les installations électriques.
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident :
- Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique.

**PRATIQUE**

- Visite technique du site et limites d'intervention.
- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.